

# CSE extraordinaire du réseau France 3 du 10 avril sur la crise sanitaire

Peu d'informations nouvelles au cours de cette longue réunion qui s'est illustrée par un raidissement de la direction du réseau, sur la défensive, acceptant mal le débat et les questionnements sur les mesures mises en place et les remontées des dysfonctionnements.

Une fois de plus envoyée au front, la directrice de la sûreté et de la sécurité, l'ex-commissaire Muriel Sobry, rame pour essayer de pallier des années d'inertie et d'absence de plans de prévention et de continuité d'activité.

Alors quoi de neuf dans la crise qui touche notre entreprise ?

## Sur le plan des mesures sanitaires

► **Le gel hydro-alcoolique** en flacons individuels de 60 ml, distribué en urgence début mars est-il conforme ? C'est toute la question. Fabriqué en Turquie, importé par une société belge, fourni à FTV par une grosse pharmacie parisienne, le gel contient, assure cette dernière, le bon dosage d'alcool (entre 60 et 70%), mais comme il n'est pas estampillé NF14476, la direction de la sécurité cherche avec difficulté un labo pour l'analyser. Si les résultats n'étaient pas conformes, elle ferait remplacer tous les flacons incriminés par du gel aux normes françaises. Mais finalement, suite aux remarques de l'inspecteur du travail présent, Mme Sobry a annoncé qu'elle retirerait ces flacons.

► **Masques de protection.** En raison de la pénurie (stocks limités, réquisitionnés ou remis aux personnels soignants) et dans le droit fil de la politique gouvernementale, la direction a tardé avant d'avoir une politique volontariste et protectrice en matière de masques.

L'entreprise ne dispose que de masques chirurgicaux, pas de FFP2. La règle veut désormais que chaque salarié se rendant au travail bénéficie de 2 masques par jour. Mais autant la direction affiche l'obligation de porter le masque en régie ou en reportage, autant la règle est plus floue concernant les autres salariés. Les élus militent pour une obligation ferme sur les emprises de France Télévisions sachant que le masque chirurgical protège l'autre mais pas soi-même. D'autant que, dans la perspective de la levée du confinement, il faudra sans doute généraliser le port du masque.

FTV disposait vendredi 10 avril de 35000 masques en stock, ce qui devrait lui permettre de tenir 17 jours, à raison de 2000 masques utilisés chaque jour, dont 800 pour le réseau régional.

FTV a passé des commandes, notamment pour 50 000 masques en tissu ayant une durée de vie de 60 lavages. Ces masques seraient utilisables 4h. L'entreprise envisage d'en équiper

l'ensemble des salariés, à raison de 5 masques par salarié (afin d'en avoir toujours pendant que les autres sont au lavage). Cette commande ne devrait pas arriver avant la fin avril, au mieux.

► **Le principe de précaution face aux symptômes.** Jusqu'ici, la direction de FTV et le service de médecine du travail ont fait preuve d'un grand suivisme par rapport aux préconisations – souvent hasardeuses – du gouvernement et de la haute autorité de santé publique.

Ces dernières semaines, la direction préconisait ainsi de rechercher les cas contacts sur les 24h précédant l'apparition de symptômes covid-19 chez un salarié. Les élus s'en sont émus à plusieurs reprises ces dernières semaines, d'autant que certaines études

donnaient des délais de contamination sur 5 jours en amont des symptômes, voire plus.

Finalement, suite à la publication d'une étude de l'Inserm, la direction a décidé désormais de remonter 3 jours avant les premiers symptômes. Les derniers cas identifiés doivent faire l'objet d'un nouvel examen suivant ce critère et les personnes contacts doivent être averties et mises en quatorzaine.

Les élus ont déploré ce que traduit ce revirement tardif de la direction, malgré leurs alertes : un manque flagrant de confiance dans le personnel et une forme d'infantilisation alors que chacun s'informe abondamment dans cette période et que la parole des autorités inspire de moins en moins confiance.

## Sur le plan social

On attend toujours de connaître le dispositif que la direction compte mettre en œuvre pour les salariés non permanents en avril.

En mars, les contrats ont été honorés et payés. En avril, les salariés non permanents devront toucher le chômage, mais pour ceux qui auraient dû travailler, la direction évoque un complément salarial

permettant d'atteindre les 100% de rémunération. Sur quels critères ? Aucune information, la direction des ressources humaines renvoie à une rencontre avec les organisations syndicales représentatives, mercredi 15 avril après-midi.

On espère obtenir enfin des informations précises lors du CSE central du 15 avril au soir. Il y a plus qu'urgence.

## Et le plan de continuité de l'activité dans tout ça ?

Le... quoi ? France Télévisions n'en a pas, ce qui paraît invraisemblable. Vos élus demandent à ce que le document leur soit présenté et qu'ils puissent participer à sa construction comme le prévoit la loi. A suivre...

On rappellera à toute fin utile ce qu'est un plan de continuité de l'activité (PCA) :

Il définit les conditions de continuité de l'activité en cas de catastrophe naturelle, de panne électrique, d'épidémie, d'attaque terroriste, de catastrophe industrielle, etc. Il présente l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarii, le maintien en mode dégradé de l'activité, ainsi que la reprise planifiée

des activités. Il doit également présenter une analyse des répercussions de la crise sur les activités de l'entreprise et définir les activités essentielles. Un PCA

permet de ne pas être submergé par l'urgence mais d'avoir une vision responsable de la gestion de la crise.

## Indemnités restauration

Lors du dernier CSE la direction avait affirmé que là où les cantines étaient fermées une prime de 12€ serait versée et que les salariés en télétravail auraient droit à des tickets restaurant.

Or ce ne sont pas les informations qui sont remontées des réunions de RP.

Finalement, la direction confirme la prime cantine fermée de 12 € uniquement pour les personnels qui travaillent sur site. Sur ces mêmes sites ceux qui sont en télétravail ne touchent rien. Au contraire de ceux en télétravail sur les sites sans cantines.

Une inégalité de traitement que les élus ont dénoncée ! Une fois encore la direction va « regarder la situation ». A noter que pour les salariés du siège, la direction prend en charge tous les jours près de 300 plateaux repas !

## DGI d'Antibes

Une alerte pour danger grave et imminent avait été déclenchée par les élus d'Antibes, qui estimaient que la direction locale n'avait pas pris des mesures suffisantes pour assurer la sécurité des salariés. Vu la divergence d'appréciation de la situation entre la direction d'un côté et les représentants de proximité (RP), difficile pour les élus du CSE d'avoir une opinion éclairée, tant les éléments portés à leur connaissance sont parcellaires. Si la direction régionale a amélioré la mise en œuvre des

mesures de protection, le débat reste ouvert sur les propriétés du gel et sur certains choix de tournage, en particulier le recours aux micro-trottoirs.

Les élus ont donc renvoyé aux RP le soin de poursuivre les échanges avec la direction locale afin de pouvoir lever le DGI localement lorsque les conditions sanitaires seront claires et conformes aux consignes nationales. Si le désaccord persiste, l'inspection du Travail d'Antibes devra trancher.

Paris, le 14 avril 2020

---

### A venir :

Le CSE central : mercredi 15 avril (en nocturne, heure de Paris, afin de prendre en compte les fuseaux horaires ultramarins)

La CSSCT extraordinaire du réseau : vendredi 17 avril

Le CSE extraordinaire du réseau : vendredi 24 avril.

N'hésitez pas à solliciter vos représentants de proximité et vos élus du CSE (dont ceux de la CSSCT), afin de nous faire remonter vos problématiques locales.

---

### Vos élu·e·s CGT au CSE

▶ Titulaires :

Elisabeth Braconnier (Besançon), Chantal Frémy (Toulouse), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Annabelle Igier (Reims), Fabienne Labigne (Nantes), William Maunier (Metz), Pierre Mouchel (Bordeaux), Christophe Porro (Marseille), Thierry Pujo (Limoges), Sylvie Samson (Orléans).

▶ Suppléant·e·s :

Delphine Collin (Poitiers), Karine Cévaër (Rennes), Rabéa Chakir Trébosc (Bordeaux), Danilo Comodi (Le Havre), Philippe Conte (Grenoble), Isabelle Debraye (Amiens), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Claire Lacroix (Marseille), Thomas Raoult (La Fabrique, Rennes), Frédéric Rinauro (Montpellier).

▶ Représentante syndicale : Véronique Marchand (Lille).